



**COSINUS 2009**

**IODISSEE, « KICK-OFF »**

[cyril.demange@agencerecherche.fr](mailto:cyril.demange@agencerecherche.fr)

# Félicitations !

- Intérêt et qualité du projet :
  - Projet ambitieux, très bien construit
  - Partenariat pluridisciplinaire et d'excellent niveau
  - Enjeu industriel important
  - Calendrier du projet précis et réaliste
- A bien prendre en compte dans le projet :
  - Mécanisme de validation en mode opérationnel est recommandé en liaison étroite avec un partenaire expert en positionnement ou en navigation.
  - Ce projet répond à un réel besoin pour la communauté européenne dans le cadre de la compétition avec la communauté américaine sur ces sujets => risque identifié de déboucher avec un temps de retard par rapport à cette communauté très active.
  - Veiller à renforcer la valorisation industrielle des modèles qui seront développés et à se rapprocher des utilisateurs finaux.

# Vos interlocuteurs

- Scientifique et administratif  
Cyril Demange  
[cyril.demange@agencerecherche.fr](mailto:cyril.demange@agencerecherche.fr)
- Financier  
Marie-Paule Bidot  
[marie-paule.bidot@agencerecherche.fr](mailto:marie-paule.bidot@agencerecherche.fr)
- Responsable du programme COSINUS  
Franck Barbier  
[franck.barbier@agencerecherche.fr](mailto:franck.barbier@agencerecherche.fr)

# COSINUS

- 2008 : 16 projets / 56 (aide : 14,6 M€)
- 2009 : 15 projets / 60 (aide : 11,3 M€)
- 2010 : 16\* projets au moins / 60 (aide : au moins 10,7 M€)
  
- Président CE : Jean-Yves Berthou, EDF R&D
- Vice-Présidente CE : Anne Doucet, LIP6
  
- Président CP : Christian Saguez, ECP
- Vice-Président CP : Pascal Dauboin, Total

\* 14 en liste principale + 2 en liste complémentaire (au moins)

# Positionnement de l'ANR

- Un objectif : doter la France d'une structure réactive destinée au financement ( $\approx 8\%$ ) de la recherche fondamentale et de la recherche appliquée
- Budget 2009 : 854 M€  
Depuis 2005, environ 1500 projets financés chaque année
- L'ANR est aussi évaluée quant aux résultats de ses programmes, son impact sur la recherche, et à terme son impact sur la compétitivité  
Votre projet y contribue, il est donc important

# Rôle de l'ANR

- Met en œuvre la stratégie nationale
  - Définition des programmes de recherche
  - Définition des appels à projets (AAP)
  - Définition des objectifs des programmes et AAP (partenarial, ouverture internationale ...)
  
- Pilote le processus de programmation, de sélection et de suivi
  - L'ANR est certifiée ISO 9001 sur ces 3 aspects
  - L'ANR délègue à des unités support la mise en œuvre des processus de sélection et de suivi de certains programmes
  - Pour COSINUS, l'internalisation de ces activités est effective depuis juillet 2010

# Actes attributifs

- Lisez attentivement les actes attributifs (décisions ou conventions) pour connaître vos droits et vos devoirs
- Ne pas hésiter
  - à demander des éclaircissements
  - à faire part des difficultés au chargé de mission COSINUS
- Il y a notamment dans les conventions / décisions
  - Notification : effectuée
  - Versement des avances : effectué
  - Accord de collaboration le cas échéant
  - Versements des tranches d'aide (échancier)
  - TO « administratif »

# Accord de consortium

- **Obligatoire** pour les projets partenariaux entreprises / organismes de recherche
- Accord signé avant T0 + 12  
     Pas de versement après T0 + 12 sans accord signé !  
     (à remettre au chargé de mission COSINUS)
- Il faut commencer à y travailler **DÈS MAINTENANT !**
- L'accord doit traiter au moins des points suivants (voir conventions / décisions ANR) :
  - Répartition des tâches, des moyens et des fournitures
  - Partage des droits de propriété intellectuelle
  - Publication / diffusion
  - Valorisation



# Cadre général du suivi scientifique des projets ANR (1/2)

- Principes généraux :
  - Le suivi s'effectue sur la base d'un socle d'outils et de procédures communs aux AAP de l'ANR
  - Relation de confiance avec les porteurs des projets financés, découlant de la qualité des dossiers sélectionnés
  - Le suivi des projets de recherche sert principalement à :
    - S'assurer du respect des engagements et des recommandations des experts (évaluation et suivi)
    - Prendre en compte les évolutions du projet de façon à en garder une vision réaliste
- > Le tout dans le cadre d'une discussion

# Cadre général du suivi scientifique des projets ANR (2/2)

- Modalités du suivi du projet
  - Aspects informels
  - Rapports intermédiaires
  - Revues, et visites sur site le cas échéant
  - Colloques
  - Revue de fin de projet

# Suivi

## Aspects informels

- Communication entre projet et ANR
  - Anticiper les éventuelles difficultés
  - Informer de la vie du projet
    - Publications, événements, presse ...
    - Relais site ANR
- Interactions et synergies potentielles avec d'autres projets ANR
  - Dans le respect de la confidentialité
- Événements ANR
  - Faits marquants ...

# Suivi

## Rapports intermédiaires

- **Obligatoires**
  - Dates :
    - T0 + 06 (incluant CR du kick-off  
et plan d'actions jusqu'à la revue de mi-parcours)
    - T0 + 18
    - T0 + 30
    - T0 + 48
  - Un seul document avec :
    - Un avancement global du projet
    - Une contribution clairement identifiée par partenaire
    - Bien relier les travaux aux ressources utilisées (personnel, équipements...)
  - Un canevas est fourni (par le chargé de mission COSINUS)
- > Considérez ces rapports intermédiaires comme une capitalisation des résultats

- Principes
  - Revue à mi-parcours (entre T0+15 et T0+18)
  - Revue supplémentaire à T0+30 ?
  - « Construction collective » plutôt que « audit du projet »
- Modalités
  - À l'ANR (Paris)
  - En présence d'experts du domaine
  - Les CR et livrables du projet sont mis à disposition des experts
  - L'identité des experts est communiquée au projet à l'avance, ces experts peuvent être récusés par le projet
- Revues sur site

- Objectifs
  - Animation scientifique de la communauté
  - Suivi et bilan d'un programme
  - Communication des résultats
  - Prospective, networking
- Colloques thématiques fin 2010 pour chacun des 4 AAP thématiques STIC de l'ANR
  - VERSO (avec Images & Réseaux) à Rennes : 6, 7, 8 décembre 2010
  - ARPEGE (avec Aerospace Valley) à Toulouse : 13, 14 décembre 2010
  - COSINUS (avec System@tic) à Paris : 15, 16 décembre 2010
  - CONTINT (avec CapDigital) à Paris : 11, 12 janvier 2011

# Relevés de dépenses

- Chaque année pour les partenaires privés
- Signé par l'ordonnateur et/ou de l'agent comptable pour les publics
- Signé par le représentant légal (+ visa commissaire aux comptes en fin du projet) pour privés

# Quelques précisions sur le fonctionnement des versements

- Les dépenses sont prises en compte entre :  
 TO : 1<sup>er</sup> décembre 2009  
 et TO + 48 : 30 novembre 2013  
 (dates indiquées dans les actes attributifs)
- Le paiement est un système d'avances / acomptes
- Examen dépenses réelles / budget prévisionnel
- Pour les privés, ajustement du paiement selon le relevé de dépenses annuel
- Le montant du solde sera ajusté pour tenir compte de la dépense réelle dans la limite du montant de l'aide :  
 Dans l'éventualité d'un montant total de dépenses inférieur au cumul des versements perçus, **engagement à rembourser le trop perçu**



# Abondement Pôle de compétitivité

- Versé en une fois au cours de la première année
- Pour les partenaires publics (et EPIC dans les projets partenariaux):
  - Destiné à des actions liées à la **participation aux activités du pôle**
- La description de l'utilisation de l'abondement se fait dans le relevé de dépenses final
- Exemples d'utilisations éligibles de cet abondement :
  - ingénierie de projets partenariaux public-privé,
  - recherche de partenaires,
  - réflexions stratégiques communes ou d'intérêt commun (positionnement stratégique, identification de besoins communs et réponse à ces besoins),
  - mise en place de moyens, procédures ou équipements communs ou d'intérêt commun (communication, gestion de projet, comparaisons internationales, veille),
  - actions collaboratives (communications, comparaisons internationales, veille,...), relations inter-pôles et internationales (sur des thématiques de recherche uniquement),
  - valorisation de la recherche (transfert de connaissances, marketing scientifique),
  - soutien aux jeunes entreprises innovantes (dont incubation).

# Communication et valorisation

- Site Web public du projet **obligatoire**
  - Mettre en place et tenir à jour un site web public du projet (mise à jour aux jalons du projet et au moins tous les 6 mois)
  - La référence ANR du projet doit apparaître sur la page d'accueil
  
- Publications
  - Pas d'inflation artificielle des publications
    - Seules celles postérieures au lancement du projet
    - Mention du soutien de l'ANR : « Ce travail a bénéficié d'une aide de l'Agence Nationale de la Recherche portant la référence < XXX > »
    - Publications communes de préférence
  
- Brevets, Etc.
  
- Présentations
  - Logo ANR téléchargeable sur site ANR

# Gestion des modifications

- En cas de changement concernant le consortium
  - Nous contacter au plus tôt
  - Il y aura un traitement au cas par cas
  - Les modifications qui n'impactent pas le déroulement du projet seront examinées avec bienveillance
  - Une procédure d'avenant pourra s'avérer nécessaire (clôture de compte et nouvel acte attributif)
    - à utiliser avec modération
  
- Possibilités de changements dans l'utilisation des fonds
  - Nous contacter pour que nous puissions avoir une traçabilité en vue du bilan final
  
- *[En cas de retard du projet, une prorogation peut être accordée en fin de projet*
  - *Faire la demande suffisamment avant la fin initialement prévue*
  - *Avec justification]*

**Tous nos vœux de succès...**